

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 489<sup>e</sup> séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2007, à 13 heures 30,  
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

---

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-recteur-exécutif : M. Guy Breton, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, la vice-rectrice—International et vie étudiante, Mme Martha Crago; le vice-recteur à la recherche, M. Joseph Hubert, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; les doyens : Mme Louise Béliveau, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, M. René Durocher, Mme Francine Girard, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuveliez, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. Alan K. Goff, M. Jacques Gresset, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeneers, Mme Line Labbé, Mme Diane Labrèche, Mme Marie Lacroix, M. Serge Larochelle, M. Guy Lemay, M. Laurence McFalls, M. Serge Montplaisir, M. Christian Nadeau, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, M. René Parenteau, M. Raymond Perrin, Mme Louise Poirrier, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Isabelle Jordi, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis, M. Laval Rioux; les représentants des étudiants : Mme Julie Bouchard, M. Maxime Desmarais-Tremblay, Mme Yvonne Ellis, M. David Paradis, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger, M. Denis Sylvain; des membres désignés par le Conseil : M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; des représentants des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Philippe Beauregard, M. Francis Lagacé, M. Jacques Pelletier, M. André Racette, Mme Ghilaine Roquet, Mme France Robinson et Mme Claire Valois (1244)

ABSENTS : des doyens : M. Jean L. Rouleau, le directeur des écoles affiliées : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Fabie Duhamel, M. Dominique Garrel, M. Denis Gougeon, Mme Marianne Kempeneers, M. Germain Lacasse, M. Pierre Létourneau, M. Benoit Moore, Mme Joane Parent, M. Stéphane Vachon, M. Jesús Vázquez-Abad; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, M. Jean Koclas; un représentant des étudiants : M. Nicolas Veilleux; un représentant du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Stephan Meloche; des représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Andrée Labrie, M. Réal Lallier, Mme Sophie Langlois, Mme Louise-Hélène Richard.

EXCUSÉS : un doyen : M. Pierre Moreau; un directeur des écoles affiliées : M. Christophe Guy, les représentants du corps professoral : M. Milton Campos, M. Raymond Lalande, M. Gilles Lavigne, M. François Lespérance, M. Jean-Guy Nadeau, M. Jean-Victor Patenaude, M. Roger B. Richard; un représentant du personnel enseignant : Mme Dominique Serrano, un représentant du personnel : M. Mario Roy; un représentant des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

---

AU-489-1      ORDRE DU JOUR  
A-21/489<sup>e</sup>/659

AU-489-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Lamarche précise que la 489<sup>e</sup> séance est une séance extraordinaire au cours de laquelle le recteur adressera sa déclaration annuelle à l'Assemblée. L'ordre du jour de cette séance porte donc spécifiquement sur cette présentation. Exceptionnellement, la séance débute à 13 heures 30, et sera suivie de la séance régulière de l'Assemblée.

L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Déclaration annuelle du recteur à l'Assemblée universitaire
3. Clôture de la séance

AU-489-2      DÉCLARATION ANNUELLE DU RECTEUR À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE      AU-489-2

Le président des délibérations donne la parole au recteur.

Le recteur présente sa déclaration annuelle à l'Assemblée universitaire à l'aide d'acétates électroniques; copie imprimée de la déclaration est annexée au procès-verbal. Le recteur rappelle d'abord les principales réalisations de l'Université au cours des deux dernières années (2005-2007), entre autres en matière d'évaluation des programmes, de réalisations et de succès en recherche (l'Université s'étant classée 2<sup>e</sup> au Canada pour les revenus de recherche), de relations de travail, de réforme budgétaire, de l'établissement d'un plan directeur des espaces, de la restructuration des études supérieures et de la définition d'une nouvelle politique d'internationalisation (diapositive 2). Par la suite, le recteur précise les ambitions de l'institution pour les prochaines années, définies en fonction des résultats de la réflexion collective sur son devenir qui a donné lieu au Livre blanc. Ces ambitions reposent sur trois principes : 1. l'étudiant et la formation au centre de la vie universitaire; 2. la quête de l'excellence; 3. l'actualisation des façons de faire. Les aspirations ainsi exprimées visent à amener l'Université à jouer un rôle clé dans la société, à progresser sur le plan académique et à se positionner sur la scène internationale (diapositive 3). Le recteur décrit ensuite le portrait de l'Université que l'on souhaiterait dessiner d'ici cinq ans, entre autres en s'assurant des ressources qui soient correspondantes aux ambitions recherchées en termes de ressources professorales et de soutien, d'espaces et d'infrastructures, des positionnements stratégique et international significatifs, une gestion stratégique de l'évolution de l'effectif étudiant et une gestion modernisée (diapositive 4). En regard de ces objectifs, le recteur énumère sept stratégies qui ont été identifiées (diapositive 5) et qui seront articulées dans le Plan d'action 2007-2008, soit : 1. la résolution des problèmes financiers; 2. la planification et l'engagement du développement des ressources; 3. la révision stratégique de l'offre de formation; 4. l'accroissement de la marque de l'institution en recherche; 5. l'intensification de l'internationalisation des activités institutionnelles; 6. la gestion stratégique de l'évolution de l'effectif étudiant; 7. la modernisation des processus administratif.

Le recteur procède à la présentation du Plan d'action 2007-2008 (diapositives 7 à 26), en précisant différentes démarches qui ont été envisagées pour l'application des sept stratégies identifiées précédemment.

La stratégie 1 (diapositives 7 à 10), sur la résolution des problèmes financiers, présente des éléments de la nouvelle approche budgétaire et prévoit l'atteinte d'un équilibre budgétaire du budget pro forma pour l'année 2009-2010.

La stratégie 2 (diapositives 11 à 14), sur la planification du développement des ressources, prévoit des mesures pour favoriser le renouvellement du corps professoral —qui apparaît prioritaire— et pour le soutien des facultés (entre autres par le recours au Fonds des priorités institutionnelles), et pour planifier le développement des ressources humaines et des expertises en matière de relève. La stratégie 2 comporte également des dossiers d'ampleur, dont le développement des espaces —prévu selon diverses phases comprenant le site Outremont, le développement d'espaces d'enseignement, l'établissement d'un pavillon des sciences, et l'établissement de la nouvelle École de santé publique sur un seul site—, et le soutien et le développement des infrastructures informatiques et des bibliothèques, pour lequel des investissements importants sont prévus.

La stratégie 3 (diapositives 15, 16), sur la révision de l'offre de formation, a déjà donné lieu à la restructuration des études supérieures et à la création de nouveaux programmes. Elle s'articulera également en lien avec le processus d'évaluation des programmes mis en place, avec la création de programmes dans des domaines pertinents, avec la mise en place du Bureau

de l'environnement numérique d'apprentissage et avec le développement de l'offre de formation hors campus.

La stratégie 4 (diapositives 17 à 20), sur l'accroissement de la marque de l'institution en recherche, précise le bilan positif et les objectifs de l'Université en regard de son positionnement en recherche, et présente diverses démarches stratégiques pour le maintenir et l'accroître, entre autres par la présentation de nouveaux projets en lien avec la FCI et le CHUM, par des demandes de financement en vue de l'établissement de regroupements stratégiques, par le recours à de nouveaux programmes de financement, et par des actions internes (réorganisation du Bureau Recherche-Développement-Valorisation—BRDV; appui au développement de la recherche dans les unités). Cette stratégie intégrera également l'établissement du Consortium sur la biodiversité, pour lequel des installations seront construites au Jardin botanique à partir de 2008.

La stratégie 5 (diapositive 21), sur l'intensification de l'internationalisation, rappelle les démarches déjà réalisées en ce sens—dont la définition d'une nouvelle stratégie d'internationalisation et l'établissement de contrats de solidarité avec des universités du Sud. Cette stratégie sera également appuyée par le lancement du Forum international des universités publiques, dont le Secrétariat sera établi à l'Université de Montréal.

La stratégie 6 (diapositive 22), sur la gestion de l'évolution de l'effectif étudiant, appuyée par le nouveau Service de l'admission et du recrutement—SAR, propose diverses démarches en lien avec des objectifs de qualité, de rétention et de diplomation. Entre autres outils, on mentionne le financement intégré aux études supérieures et la relance du programme Contact-Études aux études de premier cycle.

La stratégie 7 (diapositives 23, 24), sur la modernisation des processus administratifs, comporte principalement des éléments inscrits dans l'opération d'examen des processus administratifs, et la définition de principes de bonne gouvernance, en lien avec le respect du cadre des mandats des diverses instances concernées par les processus administratifs (Comité de gouvernance, Comité des ressources humaines, Comité de vérification), et avec les principes de gouvernance fondés sur l'imputabilité et la reddition de comptes.

Par la suite, le recteur présente des dossiers sur lesquels l'Université a identifié des actions qui ont été ou qui seront posées en regard de l'amélioration de la vie sur le campus, au niveau de l'environnement, de la santé et de la sécurité (diapositive 25).

Finalement, le recteur situe les divers champs d'activités concernés par le Plan d'action en regard de place centrale occupée par l'étudiant, ainsi mis au centre des préoccupations de l'institution et de ses responsabilités envers lui (diapositive 26).

En conclusion, le recteur, se référant au thème de la campagne de financement, « L'avenir a besoin de vous », souligne le souhait de l'Université de remplir adéquatement son rôle significatif d'accompagnement dans la formation universitaire, et ce, avec la participation de tous les membres de la communauté universitaire.

L'Assemblée souligne son appréciation de la déclaration du recteur en applaudissant.

#### Période de questions sur la déclaration du recteur

En réponse à une question de M. Serge Montplaisir sur les données figurant dans le tableau de la diapositive 11 sur l'évolution de l'effectif professoral (PER), le recteur précise que ces données portent sur toute la période qui y est représentée, soit de 1998 à 2007.

M. Montplaisir demande si le mandat du Comité de gouvernance recoupe ou dédouble celui du Comité de vérification.

Le recteur mentionne que les mandats spécifiques de ces deux comités sont présentés sur le site de l'Université. Il distingue le mandat du Comité de vérification en ce qu'il constitue un regard externe sur les états financiers et les éléments relatifs à la gestion de l'Université, alors que les questions traitées par le Comité de gouvernance sont liées aux principes de gouvernance appliquées par l'institution. Les rôles respectifs de ces deux comités restent donc différents l'un de l'autre.

M. Jean Portugais demande à quel montant du budget correspond l'augmentation des droits de scolarité.

Le recteur invite le vice-recteur exécutif à répondre à cette question. Le vice-recteur rappelle que cette augmentation représente un cumul de deux montants de 50 \$ pour la première année (diapositive 8). Dans le budget, cette augmentation correspond à un montant variant entre 2 et 3 M \$, soit une proportion d'environ 1 % de la fonction enseignement.

En lien avec l'affirmation que l'étudiant se trouve au centre des activités de l'Université, Mme Julie Bouchard présente une préoccupation sur la problématique de la rétention aux études supérieures, en regard de laquelle le financement intégré constitue un élément de solution. Mme Bouchard demande dans quelle mesure on pourra rendre efficace la formule du financement intégré si, par ailleurs, on ne prévoit pas augmenter le montant des bourses internes.

Le recteur invite la vice-rectrice adjointe aux études supérieures à répondre à cette question. La vice-rectrice adjointe explique que le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP a étudié cette question. Entre autres, il a examiné la possibilité d'améliorer le financement de bourses internes à partir des montants déjà investis. L'amélioration de ces montants est donc envisagée de manière progressive. D'autres actions ont également été identifiées. Dans cette perspective d'amélioration, des travaux ont été effectués en collaboration avec la FAÉCUM, et le Conseil de la FESP a mis sur pied un groupe de travail.

M. Louis Dumont présente une remarque sur la nouvelle structure budgétaire. Il précise que certaines modalités de cette nouvelle approche ont occasionné des préoccupations quant à des impacts possibles, et sur lesquelles on devrait tenir une réflexion. M. Dumont estime qu'il serait souhaitable que l'Assemblée universitaire se penche sur ces questions, afin de déterminer le niveau minimal des ressources dont devraient disposer les unités. En lien avec cette question, M. Dumont aborde la problématique du renouvellement du corps professoral. Il mentionne que certaines situations observées dans des unités apparaissent préoccupantes. Par exemple, certaines unités disposent de ressources professorales inférieures à leurs besoins réels dans une proportion de 10 %; cette situation entraîne une attribution additionnelle de la charge professorale. M. Dumont suggère que la question du renouvellement du corps professoral soit examinée de manière à garantir le maintien des expertises professorales, et de manière à ne pas donner lieu à la perte de programmes. Dans cette perspective, les expertises et les offres de formation ne doivent pas être examinées uniquement en fonction d'un critère de rentabilité.

Sur la question de la gouvernance, M. Dumont mentionne que celle-ci doit également s'exercer au niveau de la transparence dans la transmission de l'information et au niveau de l'imputabilité, afin de maintenir un degré de confiance qui soit significatif, et qui, de ce fait, favorisera l'atteinte des objectifs définis par l'institution.

Sur la première remarque présentée par M. Dumont, le recteur précise que l'analyse des programmes porte essentiellement sur des critères de pertinence de la formation offerte, et non sur des critères de rendement des revenus ou de mode passagère. Ainsi, toutes les disciplines sont considérées en fonction de leur caractère et de leur spécificité. Dans cette perspective, le budget qui a été défini vise à faire en sorte que les unités disposent des ressources nécessaires et essentielles pour réaliser leurs priorités. Par ailleurs, l'Université et ses

composantes devront convenir des priorités en fonction des ressources dont elles disposeront. Une fois cette étape complétée, les unités restent responsables de leurs choix de priorités.

Sur les principes de gouvernance, le recteur mentionne que l'application de ses principes doit être faite dans le respect des mandats qui ont été confiés aux différentes instances; dans cette optique, l'application d'un principe de transparence doit être conjuguée au respect des instances et au respect du déroulement efficace des travaux qui leur ont été confiés.

Sur les études supérieures, Mme Claire Durand s'inquiète de ce que le rattachement du financement aux résultats de la formule de financement intégré ne vienne constituer une panacée. De plus, on doit considérer que l'augmentation du recrutement ne permettra pas de garantir l'attribution de fonds pour tous les nouveaux étudiants, le financement n'étant pas lié aux résultats d'inscriptions. Par ailleurs, Mme Durand signale que le financement reçu par les étudiants doit donner lieu à une reddition de leur part.

Le recteur mentionne que l'Université reste consciente des difficultés liées au financement des études supérieures. En regard des étudiants, une autre problématique va également se poser en termes de la disponibilité des espaces. L'exercice budgétaire tente de corriger les disparités observées entre le financement et les résultats, et de favoriser une meilleure adéquation de ces deux aspects.

M. René Parenteau présente deux questions. Il observe que le Plan d'action présente peu de mesures relatives à l'environnement, par lesquelles l'Université pourrait se positionner en termes de développement de valeurs environnementales dans la société québécoise pour les prochaines années. Dans ce contexte, M. Parenteau s'informe de l'utilisation qui sera faite du plan d'action sur le développement durable, lequel pourrait constituer un document de base sur ces questions. Deuxièmement, M. Parenteau remarque que l'Université n'a pas su exercer le *leadership* qu'elle serait en mesure d'occuper sur le développement de programmes d'études en environnement. Il s'informe de la teneur du programme de formation qui a été annoncé dans le Plan d'action.

Le recteur confirme les préoccupations de l'Université sur l'environnement. Il précise que le vice-recteur exécutif sera appelé à se saisir du plan d'action préliminaire sur le développement durable. Sur le développement de programmes de formation en environnement, le recteur s'engage à favoriser le développement de tels programmes. Il mentionne par ailleurs que ces développements résulteront de la collaboration de plusieurs composantes de l'Université, et qu'il conviendra de leur laisser la latitude nécessaire à la préparation d'un projet de formation qui rendra compte des expertises spécifiques de l'Université en matière environnementale.

M. Parenteau présente une question sur les modalités de fonctionnement du Fonds des priorités institutionnelles.

Le recteur indique que ce fonds concernera prioritairement trois dossiers, soit les bibliothèques, le renouvellement du corps professoral et l'implantation de la stratégie d'internationalisation. Le recteur mentionne que le *provost* procédera prochainement à l'annonce de l'établissement de ce fonds. Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise qu'il s'agira d'un fonds modeste, établi à partir de la mutualisation d'une proportion de 1 % du budget des facultés, correspondant à un montant approximatif de 3 M \$. La contribution des facultés a été déterminée à la hauteur de leur budget respectif.

Mme Louise Larivière s'informe de l'état d'avancement du projet de la mise sur pied d'un groupe de travail sur la qualité de l'enseignement, évoqué en février dernier par le *provost*.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise qu'il s'agit d'un comité sur la qualité de la formation. Ce comité sera effectivement créé prochainement, dans le cadre d'une proposition qui sera présentée à l'Assemblée universitaire.

Le président des délibérations rappelle que les questions présentées à cette période doivent porter exclusivement sur la déclaration du recteur. Les questions sur d'autres sujets pourront être présentées dans le cadre de la *Période de questions* de la séance régulière qui suivra.

M. Michel Seymour exprime une inquiétude à l'égard du plan proposé pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire dans cinq ans, en ce que cet équilibre visé entraînera des coupures budgétaires importantes pour la Faculté des arts et des sciences, de l'ordre de 9 M \$. M. Seymour craint qu'une telle situation ne soit pas acceptable pour cette Faculté. Il se dit également préoccupé par le fait que, parallèlement, d'autres facultés connaîtront un investissement important, à la hauteur de coupures qui auront été exercées ailleurs. M. Seymour constate que la justification des principes de la distribution ainsi proposée n'a pas été précisée.

En regard de cette question, le recteur précise que des éléments liés à la situation des revenus et ceux liés au poids de la grille de financement et au retrait du gouvernement dans le financement doivent être pris en compte. Le budget de fonctionnement qui a été défini tenu compte de ces éléments, qui doivent toutefois être considérés parmi d'autres. Principalement, le recteur explique que l'on doit déterminer ces décisions en fonction des ressources effectivement disponibles. L'attribution des ressources qui sera appliquée découlera d'un processus de généralisation et de décentralisation, que l'on ne doit pas confondre avec une opération de coupures budgétaires. L'objectif consiste à définir une utilisation optimale des ressources dont on dispose, et à exercer les choix institutionnels dans ce cadre. L'application de cette formule comportera un processus itératif de consultation.

Mme Anne-Marie Boisvert dit s'inquiéter de ce que les informations transmises dans les médias sur la situation des universités évoquent peu la problématique du sous-financement, et mettent plutôt de l'avant une situation qui relèverait d'un gaspillage de ressources et de conditions déficientes d'encadrement. Mme Boisvert observe que l'Université semble peu présente dans l'espace public afin de répondre à ce discours.

Le recteur convient de la pertinence d'assurer une présence efficace en termes de communications publiques. Il rappelle toutefois que plusieurs démarches ont été effectuées à ce niveau. Également, plusieurs représentations ont été poursuivies, ainsi que des démarches au niveau fédéral, plus particulièrement à travers le regroupement de cinq universités canadiennes. Le recteur mentionne que l'on devra définir une stratégie de communication qui permettra d'éviter par ailleurs que le message sur le financement des universités ne donne lieu à des résultats contre-productifs.

M. Michel Laurier s'informe des développements prévus en regard de l'internationalisation. Il demande aussi dans quelle mesure l'Université perçoit sa capacité à être concurrentielle en cette matière.

Le recteur rappelle que le dossier de l'internationalisation présente déjà un certain nombre de réalisations significatives. De plus, l'Université s'est dotée récemment d'une politique de deuxième génération. La question de la disponibilité des ressources doit par ailleurs être prise en compte. Cependant, la politique définie permet de déployer des efforts d'internationalisation dans l'ensemble des secteurs couverts par l'Université. L'Université est également présente dans plusieurs regroupements, ainsi qu'auprès de démarches effectuées en lien avec des organismes gouvernementaux. Le recteur signale également des activités de formation développées avec d'autres pays. Considérant les activités développées depuis un certain nombre d'années, l'Université présente une expertise lui permettant d'assurer une position concurrentielle. En regard de la position concurrentielle recherchée par l'Université, la vice-rectrice—Vie étudiante et International mentionne, pour exemple, diverses activités et démarches existantes, entre autres en lien avec le recrutement, avec le développement de programmes, et avec le développement des universités canadiennes par rapport à celui des universités européennes.

Aucune autre question n'étant présentée, le président des délibérations invite l'Assemblée à clore cette séance, et à débiter sa 490<sup>e</sup> séance régulière.

AU-489-3

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-489-3

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la clôture de la séance.

La séance est levée à 14 heures 50.

Adopté le 19 novembre 2007 – Délibération AU-491-2.1

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier